

TICKET DE L'ADMINISTRATION. Manufactures domestiques—améliorations internes. E. LEUTEUR D. D. D. JAMES VILLERE—De St. Bernard. A. LEBLANC—De l'Assomption. C. RUSHNET—De l'Est Baton-Rouge. M. DELOUET—De St. Martin. B. MORRIS—Natchitoches.

Nous avons déjà prie plusieurs fois nos abonnés de la campagne de vouloir bien ne pas laisser arriérés leurs comptes, et cependant, jusqu'à présent, bien peu nous ont fait parvenir le montant de ce qu'ils doivent. Nous espérons qu'ils voudront bien enfin tenir compte de ce nouvel avertissement que nous leur adressons; sinon nous nous verrons forcés de suspendre l'envoi de la feuille. Ceux qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas de correspondants, peuvent charger le maître de poste des sommes qu'ils voudraient nous faire tenir.

FRANCE. Chambre des Députés.

La discussion occasionnée à la Chambre des Députés par la proposition de M. Labbey de Pompières, a été excessivement longue et orageuse. Nous n'en donnons que la substance. Après la lecture du discours prononcé par M. Labbey de Pompières, la Chambre s'occupa de savoir si cette proposition est prise en considération, si elle doit être ajournée, ou s'il n'y a pas lieu à débattre.

M. le ministre de l'intérieur (de sa place). Je désire savoir si la proposition actuelle de M. Labbey de Pompières est celle qui a été communiquée dans les bureaux, et que j'ai sous les yeux. (Mouvement général d'attention.)

M. le Président: Je vais relire la proposition.

M. Labbey de Pompières: Je l'ai motivée.

M. le Président: Voici la proposition qui a été communiquée dans les bureaux: "J'ai l'honneur de présenter à la Chambre la proposition suivante: "J'accuse les précédents ministres de trahison envers le Roi qu'ils ont isolé du peuple."

"Je les accuse de trahison envers le peuple, qu'ils ont privé de la confiance du Roi." "Je les accuse d'avoir attenté à la Constitution du pays, et aux droits des citoyens."

"Je les accuse de concussion pour avoir perçu des taxes non votées, et dissipés les deniers de l'Etat."

M. le ministre de l'intérieur: Si la proposition resté dans ces termes, je demande la parole.

M. le Président: Si la proposition était changée, elle devrait être de nouveau communiquée dans les bureaux.

M. Labbey de Pompières: Il y a un léger vice de rédaction; ce n'est pas moi qui accuse, mais je propose à la Chambre d'accuser.

M. le Président: Vous pouvez dire l'accuse, parce que la Chambre ne délibère que sur la proposition d'un de ses membres, elle ne pourrait agir autrement.

M. le ministre de l'intérieur (à la tribune): Je ne viens point m'interposer entre l'ancienne administration et son accusateur; c'est à la Chambre qu'il appartient de délibérer sur la grave question qui lui est soumise, et j'ai d'avance la certitude que la patrie qu'elle prendra sera celui qui lui suggérera la raison, la prudence et la justice. J'aurais gardé le silence sur cette proposition elle-même si elle n'avait concerné que les anciens ministres; mais les termes dans lesquels cette proposition est conçue ne me permettent pas de garder le silence. La Chambre le connaît, et je viens remplir un devoir rigoureux, et dont je ne pourrais me pardonner à moi-même l'omission.

Relisons cette proposition. L'orateur dit en premier lieu: J'accuse les ministres de trahison envers le Roi qu'ils ont isolé du peuple. (Mouvement à droite.) Il dit en second lieu: J'accuse les ministres de trahison envers le peuple qu'ils ont privé de la confiance du Roi. (Nouveau mouvement.)

Voilà deux assertions positives, deux faits clairement exprimés. On n'accuse pas seulement les anciens ministres de tentatives criminelles, on les accuse encore d'avoir obtenu un affreux succès. Hé bien! c'est contre ces deux faits que je viens protester hautement; ce sont ces deux faits que je viens démentir en face de la France et de l'Europe. (Mouvement général d'approbation à droite.) Non, Messieurs le Roi n'est point isolé de son peuple.

M. Labbey de Pompières: J'ai parlé seulement d'une tentative.

M. le ministre de l'intérieur: Je lis votre proposition telle qu'elle est; vous ne l'avez pas retirée. (Tumulte.)

M. de Chauvelin parle au milieu du bruit.

M. le Président: M. le ministre de l'intérieur, et tous ceux qui monteront après lui à la tribune, doivent être entendus avec la même attention et le même silence que l'a été M. de Pompières.

M. de Martignac: On a mal interprété mes paroles; je suis loin d'avoir invité l'auteur de la proposition à la retirer. Je dis seulement que les termes dans lesquels cette proposition est conçue sont injurieux, et désavoués par l'auteur lui-même. Il peut la retirer pour la reproduire dans des termes qui rendraient mieux sa pensée; jusqu'à ce que je dois prendre sa pensée dans les termes où il l'a exprimée; c'est cette pensée que je démens. (Le silence se rétablit.)

M. Labbey de Pompières: Dans ma proposition telle que je l'ai lue, vers la fin de

mes développemens, j'ai accusé les anciens ministres d'une tentative coupable, de la tentative d'isoler le Roi de son peuple et de priver la France de la confiance de son Roi. Je n'ai pas dit qu'ils y eussent réussi. (Violentes rumeurs à droite.)

M. le Président: L'accusation est, dans l'opinion du député, la défense des intérêts du trône et du pays, et sous ce rapport, elle est aussi sacrée que devra l'être la défense des accusés. Je demande le plus grand calme.

M. Labbey de Pompières: Je me suis aperçu, en lisant à la tribune ma proposition, qu'elle devait être modifiée et réduite à une simple tentative. Les anciens ministres ont si bien tenté d'enlever au Roi l'affection de son peuple, qu'ils ont dégradié la ville de Paris, et l'ont plongée dans la douleur la plus vive par le licenciement de la garde nationale. Ils n'ont pas réussi; pourquoi? parce qu'ils ont eux-mêmes succombé à cette tentative; le Roi a changé le ministère; et dès lors leurs efforts ont été infructueux. C'est fort heureux qu'ils n'aient pas obtenu ce déplorable succès.

M. Ravez demande la division de la proposition.

Ici s'engage une longue discussion dans laquelle sont entendus tout à tour, MM. Ravez, 36 bismarck, Dupinck. M. de la Bourdonnaye demande que la Chambre se retire dans les bureaux.

M. Labbey de Pompières retire sa proposition ainsi rédigée, et en soumet une nouvelle. Mais le côté droit refuse de l'admettre, prétendant que la première proposition, ayant été développée, aux termes du règlement la discussion doit être continuée. Cette opposition donne lieu aux plus violentes interpellations des deux côtés de la Chambre. On remarque, au milieu de ce conflit d'opinions, la sagesse du discours prononcé par M. Dupin aîné, qui réussit enfin à se faire écouter.

La demande faite par M. Ravez de diviser la première proposition de M. Labbey de Pompières, est écartée.

M. Sébastiani demande la question préalable sur le tout, sauf à M. Labbey de Pompières à reproduire sa proposition.

La question préalable est adoptée à la presque unanimité.

La Chambre se retire dans les bureaux pour prendre connaissance de la nouvelle proposition de M. de Pompières.—La séance publique est ouverte à cinq heures et demie.

M. Labbey de Pompières: Messieurs, voici ma nouvelle rédaction: "J'ai l'honneur de présenter à la Chambre la proposition suivante: "La Chambre des Députés accuse MM. les membres du dernier ministère de crimes de trahison et de concussion." (Membres de la droite: Aux voix! aux voix!)

M. le Président: M. de Boissier a demandé la parole contre la prise en considération. (Non! non! Aux voix! aux voix!)

M. de Montbel: Loin de demander la parole contre la proposition réduite dans les termes où on la présente, j'appuie (voix à droite; Bravo!), et je demande à la Chambre, par les motifs que j'ai invoqués, de vouloir bien la prendre en considération. (Aux voix, aux voix!)

La prise en considération est ordonnée à une immense majorité formée des deux sections de gauche, de presque tout le centre droit, et de la plus grande partie de l'extrême droite. Huit ou dix membres de l'extrême droite, M. de Boissier et un autre député du centre droit se sont levés seuls à la contre-épreuve. D'autres n'ont voté ni pour ni contre.

M. le Président: La proposition est renvoyée à l'examen des bureaux qui nommeront une commission pour en faire le rapport.—Lundi, la Chambre reprendra la délibération sur la presse périodique.

Le comité nommé par la Chambre des Députés, pour s'occuper de la proposition de M. Labbey de Pompières, concernant l'amnistie en jugement du dernier ministère, se compose de MM. Mauguin, Girod (de l'Ain), Baron de Montbel, Raudot, Vicomte du Tertre, Benjamin Constant, de Lalot, Comte de Laméran, et Agier.

Russie & Turquie. Camp de Saloumava, 10 Juin 1828. Une lettre du Pacha d'Izaksza annonçait son intention d'abandonner la place; on lui fit savoir qu'on lui laissait jusqu'au lendemain matin à 10 heures, pour accepter les conditions qui lui étaient offertes. Le 11, la forteresse d'Izaksza fut environnée par deux divisions de nos troupes, et pendant que l'empereur inspectait les avant-postes, deux envoyés ennemis vinrent lui déclarer que le commandant de la forteresse acceptait, et était prêt à se soumettre. Dans la même journée la place s'est rendue.

Les articles de la capitulation ayant été arrêtés à peu près à 8 heures, deux pachas (Eyoul Pacha, commandant d'Izaksza, et Hassan Pacha qui avait été contraint de chercher un asyle dans cette place, après la débâcle de ses troupes dans l'affaire du 8) vinrent présenter leurs hommages à l'empereur, à quelques distances de la place. Au même moment nos troupes prirent possession des portes et des remparts d'Izaksza; et ce qui semble prouver que cette guerre n'est nullement nationale ou religieuse parmi les Turcs, c'est que nos troupes, en entrant dans la ville, trouvèrent les boutiques ouvertes, et les habitants prêts à les recevoir; bientôt on vit nos soldats et nos officiers confondus avec eux dans la foule.

La garnison d'Izaksza et les deux pachas dont on a parlé ont obtenu la permission de se retirer; mais 85 pièces de canon, 17 drapeaux, avec toutes les munitions et les provisions dont la place abondait sont tombés en notre pouvoir. Le même jour nous avons appris la nouvelle qu'un engagement avait eu lieu le 9 entre notre flotille, et celle des Turcs devant Braila. La nôtre était de 17 navires de différentes grandeurs et celle des Turcs de 32. L'engagement commença de bonne heure le matin, et devint bientôt sérieux;

mais le vaisseau Amiral turc amena son pavillon peu de temps après, et en quelques heures plus de 25 autres furent pris, coulés ou brûlés, ou allèrent s'échouer. Les six navires qui restaient aux Turcs se réfugièrent sous les canons du fort de Melchior.

Le pont sur le Danube est achevé: Une brigade de cavalerie passa dessus en ce moment, et toute l'armée va suivre.

Des lettres particulières assurent que les bulletins ne sont nullement exagérés. Ils disent que 20 pièces de canon, au lieu de 15, ont été trouvées dans les fortifications que les Turcs avaient élevées pour s'opposer au passage du Danube, et qu'ils furent forcés d'abandonner. Ils parlent aussi de grandes difficultés qu'il a fallu surmonter pour établir un pont sur le fleuve pour le passage de l'armée. Deux régimens de Cosaques ont passé le Danube le 10; dans des canots; les soldats tenaient par la main leurs chevaux qui ont traversé la rivière à la nage. Le général Alexis Orlov tomba à l'eau avec son cheval; le cheval fut noyé et le général aurait infailliblement péri si un Cosaque ne l'eût saisi par la main et retiré sur le pont.

La Gazette d'Augsbouurg donne des lettres du 8 courant de Semlin, qui disent que le 2 la garnison de Braila fit une sortie et prit 500 russes, qui furent immédiatement décapités. On ajoute que la garnison de cette place venait d'être renforcée, et qu'elle était maintenant de 8000 hommes.

Le divan de la Valachie s'est adressé à l'empereur de Russie pour lui demander sa protection. L'objet secret de cette démarche était de faire admettre cette principauté au nombre des provinces de l'empire; mais l'empereur, dans le but de donner une nouvelle preuve de sa modération, refusa l'offre qui lui était faite.

PORTUGAL. Le comte Vaudreuil, premier secrétaire de la légation française en Portugal, est arrivé à Paris, après un voyage très-court de Lisbonne à cette dernière ville. On dit qu'il est porteur d'actes des Cortes générales du Portugal, par lesquels elles déclarent que la couronne de ce royaume appartient à l'Infant Don Miguel, en vertu des lois fondamentales de l'Etat qui régissent l'ordre de succession au trône.

La Gazette de Lisbonne du 26 dernier confirme la nouvelle que Don Miguel a été, le jour précédent, reconnu par les trois Etats du royaume. "Roi légitime du Portugal, des Algarves et de leurs dépendances."

COLOMBIE. Le peuple de cet Etat vient de remettre la suprême magistrature entre les mains de Bolivar. Demain nous donnerons de plus longs détails sur cet objet.

DUCHE' D'HANOVRE. Hanovre, 6 Juin. Nous tenons ici de bonne source que les cabinets de Londres et de Paris sont engagés dans de sérieuses négociations, ayant pour but l'évacuation de la Morée par les troupes égyptiennes, et qu'aucun moyen ne sera négligé pour délivrer la Grèce de ces barbares étrangers; qu'il est probable que quelque puissance européenne enverra des troupes débarquer en Morée, et renforcer par les armes les décisions des cabinets. On dit que réellement le cabinet de Londres est moins disposé à un débarquement que celui de Paris, mais il est probable que la cause de l'humanité triomphera. On prendra en même temps des mesures pour le retour des Grecs qui ont été conduits comme esclaves en Egypte. Dans ce but, un ambassadeur, suivi d'une forte escadre, se rendrait à Alexandrie; et s'efforcera d'y obtenir, par des négociations amicales, la liberté des chrétiens. S'il ne réussit pas, il devra employer des moyens coercitifs qui commencent par le blocus d'Alexandrie; et en dernière ressource, seront suivis d'un débarquement. Nous ignorons quel changement peut amener celui des ministres anglais.

FEUILLETON. Le colonel Duvar, fils naturel de Napoléon, ouvrage publié d'après les mémoires d'un contemporain. Paris, 1827; Baudouin frères. 4 vol. in-12 de plus de 200 pages chacun; prix, 12 fr.

Le colonel Duvar était, à l'époque de sa mort, arrivée en 1821, un homme d'environ 34 ans. Dans son enfance, on ne l'avait nommé que le Petit Léon; et lui-même, fils reconnu et légitime de feu M. Duvar, hésitait à s'approprier ce nom qui pouvait bien ne lui pas appartenir. Un ami de sa mère, qu'elle appelait Opalone, avait été son tuteur; l'avait comblé de bienfaits; l'avait protégé d'une manière presque miraculeuse des ses plus jeunes années. Duvar, ou le Petit Léon, eût donné sa vie pour Opalone; mais Opalone mourut avant que son élève ait atteint l'âge de douze ans; toutefois, il semble qu'un génie protecteur ait remplacé Opalone près du jeune homme. Fortune, avancement rapide dans la carrière militaire, récompenses de toute nature, deviennent le partage de Léon; il est brave, il a de l'esprit, de la raison, du sang-froid; mais combien d'autres possèdent ces qualités au même degré, qui ne parviennent cependant pas à se faire remarquer! Quant à Duvar, il lui suffit de se présenter pour réussir. Le mot de l'énigme ne se fait pas attendre; on le devine dès les premières pages du livre. Opalone n'est autre que Napoléon.

L'histoire du colonel Duvar est pleine d'intérêt; elle se compose d'une suite de scènes militaires, décrites avec une grande vérité, et d'anecdotes spirituellement racontées. Rien n'est plus amusant que ces détails donnés par un officier qui a gagné tous les grades l'un après l'autre, sur la

vie du soldat, sur le régime intérieur des casernes, sur les habitudes des camps, sur la manière d'exister en campagne et en garnison. Tant de personnes, en France, ont fait la guerre, que ce chapitre doit avoir un succès général.

Le dernier volume prend une teinte plus sérieuse. Les déastres de Waterloo ont consterné la France, et le colonel Duvar fait partir de l'armée de la Loire. Bientôt la réaction de 1815 prive la patrie de ses plus braves défenseurs. On parcourt avec douleur les pages où sont rapportées quelques unes des humiliations qu'on leur fit subir, et l'émotion que l'on éprouve est trop forte pour laisser la faculté de sourire au récit du traité, presque incroyable, du colonel d'une des légions du midi, qui avait "ordonné à tous les officiers, et attendu la saison pluvieuse, de se pourvoir d'un parapluie uniforme." Le colonel Duvar va chercher Napoléon à travers les mers; il arrive aux Etats-Unis, et parvient à se faire conduire à Ste-Hélène; il espère pénétrer jusqu'à Longwood à l'aide d'un déguisement; mais il est découvert, et ramené en France, où on le met en surveillance à Beaumont. Il se rend de nouveau à Baltimore; il y apprend la mort de Napoléon et se livre au désespoir. Le 1er août 1821, au soir, des vêtements furent trouvés avec un portefeuille sur le bord de la mer... Ces vêtements, ce portefeuille, lui avaient appartenu... Sur un papier le malheureux jeune homme avait tracé ces mots: Je vais le rejoindre.

L'écrivain spirituel qui s'est chargé de nous communiquer les mémoires du colonel Duvar a été longtemps militaire et s'est distingué à l'armée. Nous l'engageons à nous donner d'autres souvenirs du même genre; mais s'il persiste à garder l'anonyme, nous ne lui promettons pas une entière discrétion.

CHILL.—SANT-JAGO. Altération du climat.—L'année 1827 laissera de longs et de douloureux souvenirs dans notre république; la nature nous a traités avec une extrême sévérité. Des pluies opiniâtres et d'une abondance extraordinaire ont fait tomber d'immenses torrents qui ont tout ravagé sur leur passage; les habitations et les usines ont été entraînées, ainsi que la terre végétale en plusieurs lieux; ailleurs des terres fertiles ont été ensevelies sous des amas de pierres et de cailloux. Le nombre des victimes est encore inconnu; le gouvernement a demandé partout des renseignements exacts sur ce grand désastre, afin de pourvoir, autant qu'il sera possible, aux besoins les plus pressans; mais le mal est si grand que les ressources qui restent encore ne pourront en réparer qu'une faible partie. Des milliers de personnes ont perdu la vie; les bestiaux ont prodigieusement diminué; et ce qui est le plus fâcheux, le climat semble altéré. Le Chili, se confiant à une atmosphère dont il connaissait depuis si longtemps la bonté et dont il ne redoutait point les caprices, construisait son habitation en conséquence; les pluies de cette année ont suffi pour détruire ces cabanes peu solides, et les torrents n'en ont entraîné que les débris. Sur la côte, comme dans les montagnes, tout a cédé à la violence de ces redoutables pluies. Les environs de Valparaiso et de la Sérana ont été ravagés. Le canal de Maipo a éprouvé des dégradations qui retarderont longtemps la mise en activité de ce grand moyen de fertilité pour les plaines qu'il doit arroser.

N. D. R. Il paraît que, dans le Nouveau-Monde, le climat n'a pas encore la constance et l'uniformité de celui des régions les moins heureuses de l'ancien continent. Dans la vallée de Quito, la température s'est abaissée de plusieurs degrés depuis 1740, époque du séjour des académiciens français. La Condamine, Godin et Bouguer au Pérou. Le bassin du Mississipi paraît moins salubre aujourd'hui que lorsqu'il reçut pour la première fois des colons européens; les Bermudes, qui passaient pour un séjour de délices, sont aujourd'hui très-désagréables. La somme des observations faites en Amérique ne suffit pas encore pour faire entrevoir la cause de ces altérations auxquelles il semble que les arts de l'homme ne peuvent point remédier.

ROULETTES. Baccinnes. PORT DE LA NLE-ORLEANS. Pas de navire arrivé ni expédié.

MEMORANDA. Bâtimens partis d'ici: Arrivé au Havre, le 28 Juin, le Petit-Louis, Colbert. Arrivés à Bordeaux, la Roxolane et la Zilla, le 23 Juin.

Vente par le Marshall, Henry C. Conn contre Joseph Gaspard. EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Prévost, juge associé, j'exposerai en vente le 15 Septembre courant, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, plusieurs paquets de Cigares, un lot de Tabac, 3 jars pleins de Tabac à priser, ainsi que les ustensiles d'une manufacture de cigares. Saisis dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY, Marshall.

Vente par le Marshall, J. Bank contre Water Holliday et sa femme. EN vertu d'un ordre de saisie à moi adressé par l'hon. Gallien Prévost, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 16 Septembre courant à 4 heures de l'après-midi, au Principal, les articles suivants: Assiettes, Plats, Tasses, Marmites, Matelas, Coffres, Tables et divers autres articles.—Saisis dans l'affaire ci-dessus. 5 sept. L. DAUNOY—Marshall.

SALE—700 Bags salt received by ship Orwell and for sale by June 30 GORDON, FORSTALL and CO.

Ventes Publiques. Par T. Mossy. Il sera vendu le Vendredi 5 du courant, au magasin d'ancien, à 11 heures du matin, 30 pièces drap fin bleu, noir et couleurs assorties. On annoncera les conditions. 5 sept. Aussi, 20 balles couvertures françaises, de 4 points. On annoncera les conditions. 5 sept.

Par Baudet et Domingon. EN vertu de l'autorisation de l'honorable Cour du premier District Judiciaire, et par ordre du syndicat des créanciers de Jean-Baptiste Laurent; il sera vendu Vendredi le 5 Septembre 1828, à dix heures du matin, rue des Magasins No. 119, vis-à-vis la presse d'Orléans, la boutique de grocerie abandonnée par ledit Laurent à ses créanciers.—Conditions comptant. 1er. 8.

Par Joseph L. Carpenter. VENDREDI 12 Septembre, il sera vendu à 4 heures, au magasin situé au coin des rues Toulouse et Bourgogne, 150 barriques de VIN rouge, de Bordeaux, bonne qualité. 21 août.

EDUCATION.—Une personne connaissant parfaitement l'Anglais et possédant des notions très-étendues des Langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner quelques leçons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s.

POUR VICKSBURG, CHITAHOOA, Natchez et les lieux intermédiaires. Le beau bateau à vapeur COURTLAND, d'une machine supérieure, capitaine J. A. Holbert, prendra de nuit pour les lieux susdits, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 4 sept. JAS. ARMOR.

POUR LA TRINITE, SMITHLAND, St. Louis et les ports au dessus de Natchez, R. Le solide bateau à vapeur CRUTCHER, capt. T. Sparhawk, partira le Dimanche 7 de ce mois, et prendra du fret pour Florence, Nashville, Louisville, Cincinnati &c. S'adresser à bord ou à 4 sept. FOSTER & HUTTON. On a déjà préparé des berges pour aller de Florence à Nashville. 4 sept.

POUR NEW YORK, (Un des paquebots de la nouvelle ligne) Le navire ILLINOIS, capt. Dennis, partira le 7 de ce mois. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 4 sept. FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE. Le beau brick fin voilier et armé FRET OCEAN, capit. Cruse, partira positivement vers le 20 Septembre et à besoin de 200 balles pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à 3 sept. GOTTSCHALK & REIMERS.

POUR LA VERA-CRUZ. (Dimanche 7 de Septembre.) Le brick fin voilier le GENERAL JACKSON, capitaine Black, partira le 7 de Septembre. Pour fret ou passage, s'adresser à 30 Août. JOHN P. PAYSON.

POUR LA MOHLE, EN TOUCHANT A LA BAIE ST. LOUIS, La goëlette fine voilière, SUN, capit. Eldridge, partira du Bassin pour les susdits ports, sous le plus brif délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 21 août. JNO. SUCKLEY, rue du Bassin.

PAQUEBOTS REGULIERS POUR TAMPIO. Les belles goëlettes CORREO, capitaine Tucker, et HOUND, capitaine Bateman, de première classe et fines voilières, partiront à l'avenir comme paquebots réguliers entre ce port et celui de Tampico, deux fois par mois pour chaque port. Le HOUND partira d'ici le 1er Août, et le Tampico le 15 du même mois; et le Correo partira d'ici le 15 d'Aout, et de Tampico le 1er de ce mois. Les passagers et les chargiers peuvent être assurés que les arrangements ci-dessus seront ponctuellement observés. Pour fret ou passage s'adresser à Tampico, à GORDON, TUYES et Co, Et à la Nouvelle-Orléans, à GORDON, FORSTALL et Co. 1er. août.

A FRETER. Le beau brick américain, fin voilier FREE OCEAN, capitaine Cruse, du port de 200 tonneaux. S'adresser à 25 juil. GOTTSCHALK & REIMERS.

THEATRE ST-PHILIPPE. Dimanche 7 Septembre. Le directeur du Théâtre des Marionnettes, récemment établi dans la même rue dans le local de M. Morel, jaloux d'offrir au public plusieurs nouveautés, qui n'ont point encore paru dans cette ville, se félicite de pouvoir les exhiber dans un local commode et aéré, ce spectacle aura lieu tous les Dimanches, Mardi et Jeudi de chaque semaine, et il sera toujours varié. On commencera à l'exposition d'une VUE MARITIME Et l'attaque et destruction d'une Goëlette Par le fameux SERPENT MARIN.

2. Les Fureurs de l'Amour, Tragedie burlesque exécutée par des Marionnettes.

3. LA LUTTE DE L'INNOCENCE ET DE L'ASTUCE, Pièce mécanique.

4. DANSES et SCENES PANTAGONIENNES. 5. L'exhibition de six tableaux de Feux Pirihyques de la plus grande dimension, représentant les principaux monumens de Paris, tels que la Colonne de la place Vendôme, l'Hotel des Invalides, la nouvelle Bourse, la Fontaine des Innocens, l'Eglise de Notre Dame, et la belle Rose dédiée aux dames Louisianaises.

Et les Vues de Paris. Prix des places—Premières, parterre et secondes, 4 escalins; troisième 2 escalins. Les enfans payeront moitié prix partout. Nota. Les secondes sont exclusivement réservées aux personnes de couleur libre, les troisième aux esclaves.

Les bureaux seront ouverts à 6 heures et demi, on commencera à 7 heures précises. 27 a.

IMONS à vendre, à bord du navire Charleston, arrivant de la Havane—vis-à-vis la rue St. Pierre. 26 août.